



HAL
open science

Être issu×e×s du même don : partager des "origines" en assistance médicale à la procréation avec tiers donneur (Royaume-Uni, France)

Anaïs Martin

► To cite this version:

Anaïs Martin. Être issu×e×s du même don : partager des "origines" en assistance médicale à la procréation avec tiers donneur (Royaume-Uni, France). *Enfances, Familles, Générations*, 2021, Penser les "origines" dans les familles contemporaines: perspectives internationales, 37, n.p. hal-03285016

HAL Id: hal-03285016

<https://hal.science/hal-03285016>

Submitted on 15 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Être issu·e·s du même don : partager des « origines » en assistance médicale à la procréation avec tiers donneur (Royaume-Uni, France)

Same-Donor-Offspring: Sharing "Origins" in Sperm Donor Conception (United Kingdom, France)

Anaïs Martin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/efg/11270>

ISSN : 1708-6310

Éditeur

Centre Urbanisation Culture Société (UCS) de l'INRS

Ce document vous est offert par École des hautes études en sciences sociales (EHESS)



Référence électronique

Anaïs Martin, « Être issu·e·s du même don : partager des « origines » en assistance médicale à la procréation avec tiers donneur (Royaume-Uni, France) », *Enfances Familles Générations* [En ligne], 37 | 2021, mis en ligne le 28 mai 2021, consulté le 15 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/efg/11270>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Être issu·e·s du même don : partager des « origines » en assistance médicale à la procréation avec tiers donneur (Royaume-Uni, France)

Same-Donor-Offspring: Sharing “Origins” in Sperm Donor Conception (United Kingdom, France)

Anaïs Martin

NOTE DE L'AUTEUR

Je remercie Anne-Sophie Giraud, Hélène Malmanche, Agnès Martial et Loana Martin pour leurs commentaires au cours de la rédaction de cet article.

Introduction

[Le choix fait dans ce texte est] de consacrer le droit, pour les enfants devenus majeurs, d'accéder à une partie des informations sur leur ascendance génétique – les aïeux – mais pas sur les « demi-génétiques », terme que je préfère à l'expression « demi-frère ou demi-sœur génétique », susceptible d'entraîner une confusion. Ce texte n'a pas vocation à recréer des pseudo-familles génétiques. (...) Le récit des origines, ce n'est pas le récit des parallélismes. L'article 3 porte sur le droit d'accès aux origines, or les demi-génétiques ne font pas partie du récit des origines.

Coralie Dubost, rapportrice du projet de loi relatif à la bioéthique, séance publique. Assemblée nationale, France (2019)¹

- ¹ En septembre 2019 en France, les débats parlementaires autour du projet de révision des lois relatives à la bioéthique ouvraient la voie à un nouveau droit d'accès aux « origines » pour les personnes conçues grâce à une assistance médicale à la procréation avec tiers donneur (AMPD). Interdit jusqu'à présent², l'accès à l'identité des

donneurs³ deviendrait possible pour toute personne majeure née dans le futur régime. La France rejoindrait ainsi les États qui, comme le Royaume-Uni (R-U), sont revenus sur le principe d'anonymat des dons, alors qu'il avait souvent prévalu aux commencements de l'AMPD (Théry, 2010). Contrairement à son voisin britannique, l'accès aux origines esquissé dans la version provisoire du texte exclut les personnes conçues grâce à un même donneur au motif qu'elles ne feraient pas partie du « récit des origines », tel que le déclare sa rapportrice Coralie Dubost⁴.

- 2 Dans les faits, les personnes issues du même don sont pourtant souvent présentes dans les parcours de recherche des « origines » (Jadva *et al.*, 2010). Les découvertes sensationnelles de groupes comprenant parfois plusieurs dizaines (voire plus d'une centaine) de membres font les titres de presse et inspirent les récits de fiction⁵. En France depuis août 2018, l'association *Procréation Médicalement Anonyme* – qui milite pour le droit d'accès aux origines des personnes conçues par don – actualise régulièrement un recensement des recherches de ses adhérent·es : à l'aube de 2021, 50 donneurs et 237 personnes issues du même don ont été identifiées (Procréation Médicalement Anonyme, 2020). Ces découvertes qui contreviennent au principe d'anonymat ont été permises par le développement rapide de l'usage des tests ADN *direct-to-consumer* (DTC). Bien qu'illégaux sur le territoire français⁶, ces kits de test ADN (dits aussi « récréatifs ») sont aisément accessibles sur Internet. Après une simple commande en ligne, un frottis buccal ou un prélèvement salivaire et un envoi postal, les informations extraites sont ajoutées à des bases de données génétiques et comparées à celles de millions d'utilisateurs et utilisatrices. Les correspondances identifiées entre les profils permettent d'y retrouver des membres plus ou moins éloignés de leur famille, des membres de la famille du donneur, ainsi que (et peut-être surtout) des personnes issues du même don. La France suit là encore une trajectoire semblable à celle du R-U. Au début des années 2000, l'identification des premiers groupes de personnes issues du même don grâce aux tests ADN sanguins (Stevens, 2001), présage les ouvertures futures. Quelques années plus tard, l'accès à l'identité des donneurs est ouvert pour toute personne majeure née après le 1^{er} avril 2005⁷. L'ADN reste néanmoins un outil indispensable aux recherches pour les générations nées avant le changement législatif. Le R-U dispose de plusieurs régimes d'accès aux origines en fonction de la date de naissance des personnes conçues par don. Celles qui sont nées avant la création du registre national de la *Human Fertilisation and Embryology Authority* (HFEA) le 1^{er} août 1991 peuvent s'inscrire sur le *Donor Conceived Register*⁸ pour identifier leur donneur, leurs enfants et/ou des personnes issues du même don par l'intermédiaire d'un test ADN sanguin (Frith *et al.*, 2018). Les personnes qui sont nées entre le 1^{er} août 1991 et le 1^{er} avril 2005 peuvent quant à elles adresser une demande d'accès à l'identité de leur donneur à la HFEA sur la base de ses archives. La demande ne peut cependant aboutir que si ce dernier a fait la démarche expresse d'autoriser l'accès à son identité. Si elles veulent être mises en contact avec des personnes partageant le même donneur, les personnes peuvent s'enregistrer sur le *Donor Sibling Link* géré par la HFEA – qui peut indépendamment de cela communiquer une liste comprenant le sexe et l'année de naissance des personnes issues du même don. Là encore, le succès de l'entreprise dépend de l'inscription des personnes issues du même don sur le registre. De fait, beaucoup de personnes conçues par don semblent recourir aux tests DTC en complément ou en remplacement de ces alternatives.

- 3 « Demis », « demi-frères/demi-sœurs », « demis génétiques », « demi-frères ou demi-sœurs génétiques » et leurs homologues anglophones « *half-siblings/sister/brother* »⁹, « *halfies* », « *donor conceived siblings* », « *donor siblings* », « *donor conceived genetic siblings* »... À la recherche du « mot juste » (Théry, 1991), les termes se multiplient pour désigner ces figures inédites qui fleurissent dans les parcours des personnes conçues par don. Des débats parlementaires, dont Coralie Dubost nous offre une illustration, aux associations en passant par les conversations entre personnes issues du même don, il s'agit de chercher ce que représentent ces nouveaux liens reposant sur le partage d'un donneur. Qu'est-ce qu'engage le fait d'avoir été conçu-e-s grâce au même donneur ? Sur quelle(s) base(s) et comment les relations se nouent-elles et se maintiennent-elles si tel est le cas ? À quel contenu les « origines » qu'elles ont en partage sont-elles associées ?
- 4 Alors qu'elles ont longtemps été laissées à la périphérie des études sur la parenté (Fine, 2011 ; Thelen *et al.*, 2013), les enquêtes sur les relations fraternelles dans la recherche des origines en adoption (Carsten, 2000b), dans les recompositions familiales (Martial, 2003 ; Poittevin, 2005 ; Théry, 1996) ou encore dans les familles d'accueil (Chapon, 2019) ont montré combien elles constituaient une part importante des vécus familiaux. Plus encore, la collatéralité permet de saisir des dynamiques qui échapperaient à la seule analyse de l'ascendance/descendance. Dans cette optique, je propose ici d'aborder la procréation assistée avec tiers donneur par les relations collatérales qu'elle produit. À partir d'une enquête anthropologique auprès d'adultes conçus par don de sperme au Royaume-Uni et en France, cet article déploie une analyse des récits et discours de celles et ceux qui ont identifié une (ou plusieurs) personne(s) issue(s) du même don. Dans une approche qui s'appuie sur le concept de *relatedness* développé par Janet Carsten (2000a), il s'agit d'étudier la manière dont les personnes issues du même don sont en relation sans préjuger de la nature des liens considérés. J'entreprends ainsi de les réinscrire dans l'épaisseur du tissu relationnel de chacune. Deux types de liens collatéraux supplémentaires coexistent pour les personnes conçues par don : d'un côté les frères et sœurs, c'est-à-dire celles et ceux qu'elles désignent comme tel-le-s et avec lesquelles elles ont souvent grandi ; d'un autre côté, les enfants du donneur, soit celles et ceux avec qui elles partagent un géniteur, mais qui sont légalement les enfants de ce dernier. L'article montre que c'est par la comparaison que les personnes concernées – et partant, l'anthropologue – parviennent à faire sens de la spécificité des liens créés par le partage d'un même donneur.
- 5 Après une présentation de l'enquête et de son contexte, une première partie aborde l'analyse des distinctions faites entre frères et sœurs et personnes issues du même don. Elle souligne que les origines partagées par ces dernières produisent un lien corporel paradoxal. Par l'intermédiaire des tests ADN DTC, ce lien se matérialise notamment par une connexion génétique entre inconnu-e-s. La dimension génétique ne résume cependant pas le contenu des liens entre personnes issues du même don. Dans une deuxième partie, les distinctions opérées entre enfants du donneur et personnes conçues grâce à son don mettent en lumière la centralité du don dans le rapport aux origines. En tant qu'action complexe basée sur des intentions et des statuts spécifiques, le don produit des formes relationnelles distinctes, un récit et des expériences communes pour les personnes qui en sont issues. Dans une troisième partie, les relations qui s'établissent dans les faits entre celles qui se sont identifiées laissent entrevoir l'émergence d'une nouvelle catégorie de liens aux confins de la parenté.

L'enquête et son contexte : les premières générations de personnes conçues par don au Royaume-Uni et en France

- 6 L'article s'appuie sur les entretiens semi-directifs réalisés entre octobre 2017 et décembre 2019 avec 17 adultes conçues par don de sperme ayant identifié au moins une personne conçue grâce au même donneur au R-U et en France (cf. dispositif d'enquête). En nous concentrant sur celles et ceux qui ont identifié une personne issue du même don, l'enjeu n'est pas de questionner les motivations de leur recherche – parmi lesquelles les enquêtes existantes pointent notamment la curiosité, la recherche d'informations sur son identité et le souhait de rencontrer de nouvelles personnes à qui l'on est apparentée (Bolt *et al.*, 2019 ; Jadvá *et al.*, 2010 ; Persaud *et al.*, 2017). Il faut d'ailleurs garder à l'esprit que toutes les personnes conçues par don ne souhaitent pas identifier et/ou être en contact avec leur donneur ou des personnes issues du même don (Clément, 2012 ; Collard *et al.*, 2011). L'article vise en revanche à contribuer aux rares études empiriques examinant les liens qui se créent (ou non) quand la recherche aboutit, telles que l'enquête par entretiens asynchrones d'Eric Blyth (2012) auprès de huit personnes issues du même don au Royaume-Uni, l'étude par questionnaire de Lucy Frith *et al.* (2018) auprès de membres du *Donor Conceived Register* britannique, la grande enquête par entretiens de Rosanna Hertz et Margaret Nelson (2019) auprès d'inscrites sur le *Donor Sibling Registry*¹⁰ aux États-Unis ou encore le travail d'Astrid Indekeu et ses collègues (Bolt *et al.*, 2019) auprès d'inscrites sur la *Fiom DNA-KIT Database* aux Pays-Bas.
- 7 Majoritairement composé de femmes (13), le groupe de participant·es âgé·es de 25 à 72 ans appartient aux premières générations de personnes conçues par don au R-U et en France, c'est-à-dire celles qui sont nées non seulement sous un régime d'anonymat des dons, mais aussi pour la plupart, dans la période précédant les premières lois encadrant la procréation assistée avec tiers donneur (1990 au R-U¹¹ et 1994 en France¹²). À l'époque, le secret sur le recours au don était la règle dans les deux pays. Il était conseillé aux (futurs) parents de ne rien divulguer à leurs enfants. L'anonymat des donneurs était considéré comme essentiel au bien-être des familles ainsi créées (Frith *et al.*, 2017 ; Nachtigall, 1993 ; Théry, 2010). La pratique du don s'est depuis transformée. D'un côté, les secrets de famille sont désormais perçus comme nocifs. De l'autre, les « origines » ont émergé en tant qu'élément fondamental pour la construction de soi (Delaisi de Parseval, 2009 ; Nordqvist, 2014). Si le Royaume-Uni et la France n'ont pas tout à fait la même histoire, le vécu des premières générations qui y ont été conçues par don se caractérise par les changements sociaux dont elles ont fait (et font encore) l'expérience. Nés dans un contexte similaire, Britanniques et Français·es ont vu émerger, à une dizaine d'années d'écart, une certaine légitimité donnée aux origines et de nouveaux outils aidant à l'identification des donneurs et des personnes issues du même don. Le développement des tests ADN a été crucial à cet égard. Leur utilisation a conduit à l'identification des premiers groupes de personnes issues du même don dont la médiatisation¹³ est citée par plusieurs participant·es comme un événement déclencheur de leur parcours de recherche. L'enquête de terrain reflète cependant les disparités temporelles entre les contextes. Les derniers entretiens ayant été réalisés fin 2019 alors que l'utilisation des tests ADN DTC était en plein essor en France¹⁴, seules deux participantes françaises avaient identifié une personne issue du même don. Par

conséquent, le sous-groupe d'entretiens sur lesquels se base cet article est très majoritairement britannique (15 sur 17). Malgré ce déséquilibre, je m'appuierai sur les dynamiques similaires observées entre les terrains britanniques et français, corroborées par la littérature académique existante, pour proposer une analyse plus large des liens entre personnes issues du même don. Les similarités et l'antériorité du contexte britannique permettront de donner un premier aperçu de la situation des personnes conçues par don en France qui contrairement à l'outre-Manche (Blyth *et al.*, 2012), reste encore sous-étudiée (Clément, 2012 ; Côté *et al.*, 2019 ; Mehl, 2008). De futurs travaux offriront certainement les approfondissements nécessaires sur les pratiques émergeant à l'heure actuelle.

- 8 Les entretiens ont d'abord été analysés comme des études de cas afin de retracer les parcours individuels et replacer les discours dans le contexte plus large de chaque récit. Une analyse transversale thématique a ensuite été réalisée, en se concentrant sur les éléments concernant les personnes issues du même don, les frères et sœurs et les enfants des donneurs. Pour ne pas traiter les verbatims d'entretiens en tant que ressources textuelles dans lesquelles chaque mot aurait toujours été choisi avec soin, relu et retravaillé (Carsten, 2006), l'articulation constante de ces deux niveaux d'analyse préserve la trame générale du récit des participant·es, mais aussi ses incohérences.
- 9 Afin de respecter les conditions d'anonymisation, les noms ont été remplacés par des pseudonymes et certains détails identifiants ont été modifiés sans que cela ait d'impact sur l'analyse. Les pseudonymes sont sciemment omis quand des éléments particulièrement éclairants pour le propos pourraient identifier les participant·es par leur singularité.

Le dispositif d'enquête

- 10 Les données et résultats présentés procèdent d'une enquête de doctorat consacrée au vécu des adultes conçues par don, menée entre octobre 2017 et décembre 2019 au Royaume-Uni et en France. Les entretiens semi-directifs approfondis ont été réalisés en présentiel et parfois en plusieurs séances. Ils ont abordé la question des relations et de l'histoire familiale des participant·es, leur histoire personnelle, l'expérience de leur mode de conception, leur vécu des liens avec le donneur et les personnes issues du même don, ainsi que leur point de vue sur divers points de débat politique et juridique concernant le don. L'ensemble de l'étude prend part au projet « Aux marges de la parenté : origines et nouvelles configurations familiales », financé par l'Agence Nationale de la Recherche (n° ANR-18-CE26-001). Au Royaume-Uni, le protocole d'enquête a été évalué et soutenu par le *Donor Conception Network*. En France, le terrain participe au projet INFODON financé par l'Agence de Biomédecine (AOR n° 2018-A02515-50) qui a reçu l'avis favorable du Comité de Protection des Personnes Sud Méditerranée III le 30/01/2019.
- 11 Des appels à entretien ont été diffusés au sein d'associations, sur les réseaux sociaux (groupes dédiés aux personnes conçues par don) et dans les médias (presse et émission télévisée locales, radio). La participation était ouverte à toute personne majeure conçue par don (et/ou résidant) en France et au R-U. L'initiative de contact était laissée aux personnes intéressées garantissant ainsi le succès du recrutement.

- 12 Le dispositif a permis d'inclure 52 participant·es (27 au R-U et 25 en France) exclusivement conçues par don de sperme anonyme, quasiment toutes dans le cadre d'un couple hétéroparental (51). Le groupe comprend des personnes âgées de 21 à 72 ans, dont une grande majorité de femmes (42). La plupart ont affirmé leur intention de chercher leurs « origines ». 20 d'entre elles y sont parvenues en identifiant le donneur (5), un·e membre de sa famille (11) et/ou une personne issue du même don (17).

« *My sort-of-siblings* » : un lien corporel paradoxal

- 13 Je me présente à la porte de Jill dans un mélange de fébrilité et d'excitation. Elle fait partie des première·s participant·es que je rencontre au R-U. Nous avons échangé quelques messages, grâce auxquels je sais qu'elle a identifié plusieurs personnes partageant le même donneur. Pendant l'entretien, alors que nous discutons de leur rencontre, je lui demande combien elle a de « demi-frères et sœurs » (*half-siblings*), pensant choisir une formule simple et claire à défaut d'être neutre. Quelle n'est pas ma surprise face au malentendu qui s'installe pourtant entre nous. Jill pense que je fais référence à son frère et à sa sœur. Le malentendu dissipé, elle m'explique :

— Vous voyez c'est compliqué. Mon frère et ma sœur sont aussi des demi-frères et sœurs.

— Oui, c'est vrai. Donc est-ce que je devrais dire frères et sœurs conçus par don [*donor siblings*] ?

— Non. C'est plus compliqué que ça. Mon père était infertile. Donc moi et mon frère sommes le produit d'une procréation avec tiers donneur [*donor conception*]. Mais nous avons des donneurs différents. Et nous ne savions pas que nous étions conçus par don jusqu'à l'âge adulte. Ensuite nous avons une sœur. Ma mère s'est remariée. Donc elle a toujours été ma demi-sœur. Donc j'ai grandi en considérant mon frère comme mon frère entier [*full brother*] et ma sœur comme ma demi-sœur [*half-sister*]. Et l'une des choses intéressantes concernant tous ces frères et sœurs conçus par don [*donor conceived siblings*], c'est que biologiquement, c'est la même connexion avec moi que ma sœur et mon frère. Mais la relation avec ma sœur et mon frère est beaucoup plus profonde. Je veux dire, il n'y a pas de doute. Parce que j'ai grandi avec eux. Et j'ai grandi en les considérant comme mes frères et sœurs [*siblings*]. C'est complètement différent. Donc oui. Mais en termes de demi-frères et sœurs [*half-siblings*], biologiquement, il y en a dix qui passent par le même donneur et il y en a deux autres avec lesquels j'ai grandi. De donneurs différents. (Jill, née dans les années 1960, R-U)

- 14 L'incompréhension à l'origine de notre conversation illustre parfaitement les difficultés qui émergent quand il est question de positionner les personnes issues du même don sur la toile plus large des relations préexistantes – comme c'était le cas pour les familles recomposées au début des années 1990 (Théry, 1991). Pour toutes les personnes rencontrées, il s'agit de liens qui ont été identifiés à l'âge adulte et qui s'insèrent donc dans un univers relationnel déjà établi. Jill explique qu'elle manque de mots pour qualifier ces personnes qui ont été conçues grâce au même donneur, qu'elle désigne parfois comme ses « sorte-de-frères et sœurs » (« *sort-of-siblings* », « *kind-of-siblings* »). Alors que la distinction entre leur place et celle de son frère et de sa sœur est claire dans son expérience et son ressenti, une confusion apparaît quand il s'agit de le mettre en mots.

Vous commencez tout de suite à vous embourber dans des distinctions comme « mon frère est mon demi-frère », « mon demi-frère conçu par don », mais ils sont

en fait tous les deux conçus par don... La différence entre eux est énorme dans mon expérience, mais du point de vue de la langue, c'est la même chose [*they are the same*]. (Jill, née dans les années 1960, R-U)

- 15 Un même terme peut être utilisé pour désigner des situations relationnelles différentes ; et une même relation peut être qualifiée différemment selon la manière dont elle est perçue. L'effet de confusion tient à ce que le vocabulaire employé s'appuie sur deux systèmes de référence distincts : celui du corps et celui de l'expérience. Dans le premier, l'usage de la notion de (demi-) frères et sœurs se développe en fonction d'un modèle généalogique basé sur le principe d'exclusivité de la filiation, caractéristique du modèle de parenté euroaméricain. Comme le rappelle Agnès Martial, reprenant entre autres les remarques de Françoise Romaine Ouellette, les sociétés euroaméricaines tendent à naturaliser l'assimilation qui est faite entre filiation indifférenciée¹⁵ d'une part – le lien de descendance tel qu'il est reconnu juridiquement et socialement – et engendrement d'autre part – la succession des générations du fait de la procréation. De cette assimilation, résulte un modèle généalogique « en vertu duquel chacun de nous n'est mis en position de fils ou fille que par rapport aux individus qui l'auraient en principe conjointement engendré, et ne peut donc avoir qu'un seul père et une seule mère, d'une génération ascendante et de sexe différent » (Martial, 2006 : 53 ; voir aussi Ouellette, 1998). Deux personnes qui partagent un père et une mère sont considérées comme frère et sœur.
- 16 Le lien de filiation, en rattachant des personnes en tant que parents (au sens de *kin*), connecte aussi des corps. Les substances transmises pendant la procréation, matérialisées par le sang et les gènes dans les sociétés contemporaines, sont à la fois censées constituer chaque personne dans leur individualité et porter la trace de celles et ceux qui l'ont précédée et à qui elle est ainsi reliée (Courduriès *et al.*, 2020 ; Porqueres i Gené, 2009). Frères et sœurs, en partageant les mêmes parents, sont pensée-s comme corporellement et personnellement semblables (Porqueres i Gené, 2017).
- 17 Ce modèle qui superpose parenté et continuité des corps et des personnes par l'acte procréatif s'illustre particulièrement bien sur les sites de généalogie génétique utilisés pour la recherche des origines. Par le biais des *matches* (ou correspondances génétiques), les utilisateurs et utilisatrices dont les données comportent des similarités voient leur connexion quantifiée. Les centimorgans en particulier représentent la probabilité de partager un ancêtre commun en fonction des séquences génétiques observées dans deux profils ADN¹⁶. Rapportées aux termes de parenté du modèle euroaméricain, les mesures permettent de positionner les liens du point de vue générationnel. Amy pense ainsi avoir identifié un « demi-frère » :
- Je partage avec ce John Smith 1708 centimorgans. (...) Et ça dit « sur 43 segments d'ADN ». (...) Demi-frère et sœur [*half-sibling*] c'est de 1450 à 2050 centimorgans. Et évidemment oui c'était 1708... Donc pour moi c'était assez clair à ce moment-là. C'est au milieu. (Amy, née dans les années 1990, R-U)
- 18 En rendant visible la connexion, les gènes constituent un indice pour déterminer la position à donner au lien. Ce faisant, ils doivent entrer en cohérence avec un faisceau d'éléments. D'abord, les sites de généalogie génétique désignent souvent les personnes issues du même don comme des « cousin-e-s germain-e-s », des « grands-parents » ou des « oncles et tantes ». Pour préciser le lien, un écart d'âge conjugué aux centimorgans permet par exemple de distinguer un « oncle » d'un « demi-frère ». Ensuite, la prévalence du secret conduit à ce que les contacts s'établissent fréquemment avec des personnes qui ignorent leur mode de conception. Un doute plane donc souvent sur le

fait que celles-ci soient les enfants du donneur. Dans ce cas, l'histoire familiale offre une alternative pour déterminer la nature du lien. Une longue période entre l'union des parents et la naissance de leur premier enfant peut par exemple confirmer le recours probable à un donneur. Les ressemblances peuvent en outre concrétiser l'existence de gènes communs. Quelques années après avoir réalisé un test ADN de curiosité et alors qu'elle ne connaissait pas l'histoire de sa conception, Melissa (née dans les années 1980, R-U) a été contactée par une utilisatrice du site de généalogie génétique, clamant qu'elles étaient « demi-sœurs ». C'est la ressemblance frappante entre leurs portraits qui l'a convaincue qu'il ne s'agissait pas d'une tentative d'escroquerie. Il s'est avéré qu'elles ont été conçues grâce au même donneur.

- 19 Selon le second système de référence, les termes se rapportent à l'état des relations telles que les personnes en font l'expérience. Les frères et sœurs au sein d'une même famille n'ont pas nécessairement tous été conçus avec un tiers donneur. Certains ont été adoptés, d'autres conçus sans tiers avant (ou même après) le diagnostic d'infertilité et les fratries peuvent être le résultat de recompositions familiales. Celles et ceux qui ont été conçus par don ne partagent pas toujours le même donneur. Comme le souligne Jill, le fait de découvrir l'existence du don peut ainsi bouleverser ce que les personnes pensaient savoir sur leur fratrie. Des frères et sœurs « entiers » se révèlent parfois être des « demi-frères et sœurs » du point de vue de l'engendrement. Le lien de substance que l'on supposait partager avec un demi-frère ou une demi-sœur peut se dissoudre. En conséquence, les places sont potentiellement altérées d'après le modèle généalogique. Pour autant, la plupart des participant·es, à l'instar de Daphne, réaffirment le statut des relations avec leurs frères et sœurs.

Quoiqu'il soit marqué là-dessus, tu es ma sœur, la sœur de mon cœur. On a grandi ensemble, on... Je te connais depuis plus longtemps que n'importe qui d'autre. Je ne connaîtrai jamais quelqu'un d'autre aussi longtemps que je t'ai connue toi. (Daphne, née dans les années 1950, R-U)

- 20 Daphne pense que sa cadette n'a pas été conçue par don et que leur père, pour une raison inexplicée, est son géniteur. Cette hypothèse reste en suspens, car leurs parents sont décédés et sa sœur refuse d'aborder le sujet. En tout état de cause, Daphne souligne l'indéfectibilité de leur lien : elles sont sœurs depuis toujours ; personne ne pourrait prendre cette place. À l'opposé, la réaffirmation du lien peut aussi confirmer une rupture relationnelle. Une participante se présente comme enfant unique alors même qu'elle a des « demi-frères et sœurs » conçus par son père lors d'une première union. Elle explique les avoir peu fréquentés, ne pas les apprécier, soulignant les multiples éléments qui les rendent diamétralement différent·es à ses yeux. La découverte de son mode de conception finit de rompre le lien en retirant la seule dimension qui lui restait, le partage de substance. Les relations entre frères et sœurs sont aussi variées que dans d'autres configurations familiales. Solidarités, affinités, conflits et voire même ruptures relationnelles rythment les récits. Le temps partagé pendant l'enfance, l'éducation et la mémoire communes, les soins échangés, ainsi que le partage de parents – père, mère, grands-parents, oncles et tantes, cousin·es, etc. – sont convoqués comme fondement de relations qui se sont construites sur la durée (Crenner *et al.*, 2000 ; Fine, 1998 ; Hernandez, 2017 ; Lett, 2011 ; Martial, 1998 ; Thelen *et al.*, 2013). Plusieurs participant·es réaffirment ainsi la place de leurs frères et sœurs par les termes employés pour les désigner.

Moi je dis « mon frère et ma sœur ». On a été élevés ensemble, on a la même mère donc... (Audrey, née dans les années 1980, France)

- 21 En miroir, le lien avec les personnes issues du même don se caractérise par le fait qu'il est établi entre des inconnues. Le champ sémantique de l'étrangeté traverse beaucoup de discours, par exemple lorsqu'Amy rend compte de ce qu'elle ressent face à ce « demi-frère » qu'elle pense avoir identifié, mais qu'elle ne connaît pas.

C'est bizarre, je ne peux pas le dire autrement. (...) Pas réel peut-être ? Je n'arrive pas à saisir, enfin je n'arrive pas à comprendre comment cette personne, qui à l'évidence vit sa vie, va se marier et ensuite va peut-être avoir des enfants et tout, à qui je suis en partie liée [*related to*] et serai... Vous savez... Je... Tout le truc génétique et je ne sais pas si c'est juste à cause de mon expérience, mais je trouve ça difficile de... de comprendre dans le sens où je pense que c'est vraiment bizarre comment tu es la moitié de cette personne génétiquement. (Amy, née dans les années 1990, R-U)

- 22 Les origines s'expriment dans des corps – et par prolongation des personnes – qu'elles rendent semblables. Les traces qu'elles y laissent induisent un lien fondamentalement paradoxal. Le partage de gènes connote la familiarité, la *mêmeté*, voire même la parenté, mais il connecte des personnes qui ne se sont jamais rencontrées et qui vivent parfois à des milliers de kilomètres dans des familles distinctes.

C'est vraiment complètement fou de se dire mon dieu, mais on partage la moitié de... de notre ADN quoi, donc on est liées. Que tu le veuilles ou pas, on est liées quoi et... Et pourtant, en même temps, déjà on ne porte pas le même nom, on n'est pas dans les mêmes familles... Enfin c'est trop bizarre quoi, c'est... on n'a pas été élevées de la même manière, on n'a pas eu la même vie, on n'a pas été élevées dans les mêmes endroits... C'est bizarre. (Audrey, née dans les années 1980, France)

- 23 Le lien créé par les origines entre personnes issues du même don apparaît de prime abord dans sa dimension corporelle. Si du point de vue de la procréation il peut être du même ordre que la connexion aux frères et sœurs, il s'en distingue par le fait que les personnes issues du même don sont des inconnues. L'histoire relationnelle permet de caractériser le lien entre celles que Rosanna Hertz et Margaret Nelson qualifient de « *genetic strangers* » (2019 : 4). Cependant, cette observation ne suffit pas à spécifier la place des personnes issues du même don. Une autre figure collatérale doit être intégrée à l'équation relationnelle : les enfants du donneur. Dès lors, on se rend compte que ces derniers sont eux aussi des « demi-frères et sœurs » du point de vue du modèle généalogique et des « *genetic strangers* » du point de vue de l'histoire relationnelle. S'agit-il néanmoins du même lien ? Les termes employés font pressentir l'existence d'une distinction. Sur quoi cette dernière repose-t-elle ? En quoi la prise en compte des enfants du donneur nous aide-t-elle à comprendre la spécificité du lien entre personnes issues du même don ?

Le don, un récit et des expériences partagés

- 24 En s'inscrivant sur le *Donor Conceived Register*, Raymond a identifié non seulement des personnes issues du même don, mais aussi les enfants du donneur qui a permis sa naissance. Ernest Jones n'a jamais caché avoir donné son sperme dans l'une des premières cliniques britanniques réalisant des inséminations artificielles avec tiers donneur (IAD) dans les années 1940. Leur père décédé, ses enfants se sont inscrits eux-mêmes sur le registre. Raymond s'intègre progressivement au groupe qui s'est constitué et grâce aux Jones, il découvre l'histoire personnelle et familiale du donneur. Si les personnes conçues par don et les enfants du donneur se fréquentent

indifféremment plusieurs fois par an et participent à des événements de la vie des un·es et des autres – vernissages d'exposition, mariages, etc. –, Raymond fait part de la différence qu'il ressent entre son statut et celui de Dennis, le fils d'Ernest.

C'est comme si ceux d'entre nous qui sommes conçus par don avons beaucoup... ressentions que nous avons beaucoup plus en commun et que nous nous sentons beaucoup plus proches. C'est comme si nous avions une sorte d'héritage partagé [*shared heritage*] ou, vous savez, une situation partagée [*shared situation*]. Quand Dennis Jones est venu en visite ici il y a un ou deux mois, j'ai ouvert la porte d'entrée et j'ai dit « oh, c'est comme recevoir un membre de la royauté ». Et c'est comme ça que je le ressens. Je suis, d'une certaine manière, inférieur à lui parce que je suis conçu par don et il a été... Il a été conçu comme il faut [*properly*]. Dans le mariage. (...) Il a grandi avec Ernest Jones. (Raymond, né dans les années 1940, R-U)

- 25 Raymond a grandi dans une société où le recours au don était condamné de toutes parts. Un article académique publié en 1945 dans le *British Medical Journal* (Barton *et al.*, 1945) provoque l'ire de l'Église anglicane, qui demande la criminalisation du recours au don (Archbishop of Canterbury, 1948). Douze ans plus tard, la Commission Feversham (Earl of Feversham's report, 1960) recommande de limiter l'usage de l'IAD autant que possible. Les personnes conçues par don sont considérées comme des enfants illégitimes et l'inscription des pères sur les actes de naissance est un délit jusqu'en 1987 (Frith, 2001). Pour Raymond, plus qu'un géniteur, il partage avec les autres personnes conçues par don les circonstances de sa conception. Si du point de vue de la procréation, le lien avec les enfants du donneur est identique, leur statut est quant à lui bien différent.
- 26 Peu de participant·es ont, comme Raymond, identifié – et encore moins rencontré – les enfants de leur donneur. Beaucoup établissent en revanche une distinction entre leur position et celle des personnes issues du même don. Les enfants du donneur sont celles et ceux qui ont été reconnus par ce dernier qui est donc légalement leur père. Les participant·es les plus âgé·es ajoutent la dimension du mariage : les enfants du donneur sont ses enfants légitimes. Le contexte historique montre ici ses effets, le mariage ayant acquis une place de moins en moins centrale dans la définition de la filiation en Europe de l'Ouest durant la seconde moitié du XX^e siècle (Cretney, 2005 ; Théry, 1996). Au-delà de l'importance accordée (ou non) au mariage en tant que tel, les unions successives du donneur inscrivent ses enfants dans une histoire familiale : certains sont issus d'une première alliance, d'autres d'une seconde, dessinant des événements et dynamiques qui dépassent la relation entre parent et enfants.
- 27 Alors même que le lien entre personnes issues du même don est marqué par l'égalité vis-à-vis du donneur, celui entre personnes conçues par don et enfants du donneur semble être synonyme d'un potentiel danger et d'une forme de hiérarchie. La question de l'héritage est par exemple souvent mentionnée dans les premiers contacts, que ce soit parce que les enfants du donneur craignent les potentielles velléités patrimoniales des personnes conçues par don ou parce que ces dernières tiennent à rassurer les premiers quant à leurs motivations. Les personnes conçues par don sont perçues comme des « *outsiders* » (Jodie, née dans les années 1980, R-U) susceptibles de menacer les prérogatives des enfants du donneur. Au-delà, ces situations questionnent l'exclusivité de la filiation.
- Je suis pleine d'admiration pour lui. Juste... Parce que vous partagez votre père avec tant de personnes. Et je pense qu'il faut être une personne plutôt spéciale pour faire ça. (Daphné, née dans les années 1940, R-U)

28 Personnes issues du même don et enfants du donneur sont ainsi distingués en premier lieu par la filiation. S'ils partagent un même géniteur, ce dernier endosse deux statuts presque diamétralement opposés. Il participe corporellement à la procréation dans les deux cas, mais pour les personnes conçues par don, il agit *en tant que* donneur, avec comme postulat de départ qu'il ne deviendra pas le père des enfants à naître. Pour ses enfants, il agit *en tant que* père. Comme l'ont montré Irène Théry (2010) et Laurence Héroult (2015), le fait d'engendrer *en tant que* donneur et celui d'engendrer *en tant que* père constituent deux registres d'actions séparés, qui s'associent à des manières d'agir distinctes – le fait de procéder à un recueil de sperme dans une clinique par exemple. Ils produisent des situations et des relations différentes. La loi britannique traduit d'ailleurs cette distinction dans la définition qu'elle donne des personnes issues du même don. Elle repose sur une opposition avec les enfants du donneur par rapport à la filiation : deux personnes sont considérées comme des « demi-frères et sœurs génétiques conçues par don » si une personne (le donneur), qui n'est le parent d'aucun d'entre eux – au sens de la filiation – serait ou pourrait en être le parent – au sens de l'acte procréatif et du modèle généalogique¹⁷. Envisagé comme un « tissu d'actions intentionnelles et de relations significatives qui ne sont possibles que référées à une règle du jeu commune » (Théry, 2010 : 128), le don d'engendrement donne tout son sens et sa spécificité au lien entre personnes issues du même don. Il constitue un récit de conception spécifique et induit des expériences communes pour celles et ceux qui en sont issues.

29 D'abord, contrairement aux enfants du donneur, les personnes issues du même don partagent le fait d'avoir été conçues par l'intermédiaire d'un procédé technique, une assistance médicale. Pour Raymond, cette observation est associée à la honte qu'il a longtemps ressentie vis-à-vis de son mode de conception. Il souligne les efforts qu'a dû faire sa mère pour accéder à une technique peu répandue, démontrant combien sa naissance a été désirée. Toutefois, la technicité du protocole teinte négativement les événements.

J'ai encore le sentiment que c'est une manière plus naturelle et positive de venir au monde. Et être conçu par don semble plutôt calculateur [*manipulative*] et froid.
(Raymond, né dans les années 1940, R-U)

30 Ensuite, les personnes issues du même don en partagent les incidences : le secret qui a éventuellement entouré le recours au don, le fait de découvrir son existence à une période plus ou moins avancée de sa vie et, dans certains cas, la recherche du donneur. Melissa considère ainsi les personnes issues du même don et les enfants du donneur comme deux groupes distincts.

Je pense à tous ceux qui sont conçus par don comme à un groupe. Et ensuite les enfants du donneur comme à un groupe différent à côté. (...) Je pense parce qu'ils ne sont pas passés par l'expérience par laquelle nous sommes passés, de découvrir et de trouver. (Melissa, née dans les années 1980, R-U)

31 Enfin, les personnes issues du même don ont en commun le fait que le donneur ne les a pas élevés et qu'il est en sus anonyme. Il a en revanche élevé ses enfants qui, par la relation qu'ils ont eue sur la durée avec lui, le connaissent intimement¹⁸. Les enfants du donneur sont à ce titre des sources de connaissance et des clefs de compréhension pour les personnes conçues par don. Irene associe ce rôle informatif à une position générationnelle d'ascendance indirecte en rapprochant le lien avec le fils du donneur de celui qu'elle aurait avec un oncle. L'absence initiale de connaissance sur le donneur

anonyme met au contraire les personnes issues du même don sur un pied d'égalité, renforçant l'horizontalité de leur connexion.

Bien qu'il soit un frère, et un frère au grand cœur [*generous-hearted*], on ne pourrait pas demander mieux, je le vois plus comme un oncle-frère. Il est plus avunculaire. C'est plus... Vous allez le voir pour en savoir plus sur son père. C'est un lien direct à lui. Tandis qu'aucun de nous ne l'est parce que nous ne l'avons jamais rencontré. Nous sommes à égalité, tandis qu'il est au-dessus de nous d'une certaine manière. Même s'il ne le verrait jamais comme ça, il l'est. (Irene, née dans les années 1950, R-U)

- 32 La comparaison avec les enfants du donneur montre ainsi qu'au-delà d'un géniteur et d'un lien corporel issu d'un acte procréatif, ce que partagent les personnes issues du même don c'est justement le don, dans toute sa dimension relationnelle. Le don distingue deux « groupes », celui des enfants du donneur et celui des personnes conçues par don ; et dans le même temps, il fait émerger une nouvelle catégorie spécifique, celle des personnes issues du même don. Les origines et l'expérience qu'elles ont en commun constituent un récit particulier, qui distingue le lien corporel qu'elles partagent. Dès lors, on peut s'interroger sur ce que ces expériences communes produisent pour les personnes issues du même don. À quel(s) type(s) de relations conduisent-elles quand elles s'établissent ?

Personnes issues du même don : une nouvelle catégorie aux confins de la parenté

Les attentes ne correspondent pas à la réalité. On s'attend à ce que ce soit le Nirvana, comme des réunions familiales [*family-like gathering*], boire un verre au coin du feu en ayant de nouvelles personnes avec lesquelles on peut se lier d'amitié. Mais à la fin de la journée, ce sont des étrangers [*strangers*]. Parce qu'il y a le lien du sang, on veut établir la relation et y aller à fond, mais on se fait mordre [*you get bitten*]. (Margaret, née dans les années 1950, R-U)

- 33 Margaret a découvert son mode de conception par hasard quand elle a *matché* avec une personne conçue grâce au même donneur sur un site de généalogie génétique. Par la suite, elle a rencontré un groupe de personnes issues du même don. Elle fait état de l'écart entre la représentation idéale qu'elle se faisait de ces nouvelles relations et son expérience concrète dont elle souligne plusieurs désillusions. Elle raconte plus particulièrement une anecdote qui se déroule à son domicile. Après un repas en l'honneur d'une membre du groupe qu'elle héberge vient le temps de débarrasser le couvert ; Margaret annonce qu'il faut faire la vaisselle. La personne en visite lance alors une boutade à son mari lui intimant de s'y atteler. Il le prend mal et une brève altercation s'ensuit. Depuis, Margaret continue d'échanger très fréquemment avec l'invité·e, mais un malaise s'est installé quant à l'éventualité d'un nouvel hébergement. Plus généralement, elle se met en retrait des contacts au sein du groupe de personnes issues du même don, décidant de se limiter à celles et ceux avec lesquelles elle a le plus d'affinité.
- 34 Il est rare que les personnes rencontrées au cours des enquêtes fassent part de conflits ou de déconvenues quant à leur accès à des « origines » dans le cadre du don (Frith *et al.*, 2017). Margaret n'a d'ailleurs livré cette partie de son récit qu'après l'arrêt de l'enregistreur. Néanmoins, les conflits potentiels apparaissent en filigrane dans de nombreux témoignages. Les contacts sont accompagnés de prudence et de précautions.

Il faut apprendre à se connaître, faire attention aux sentiments et valeurs des un·es et des autres, sous peine de provoquer des conflits. Chaque groupe construit une dynamique et crée des habitudes qui structurent les échanges (voir les observations similaires de Hertz et Nelson, 2019). Contacts uniquement collectifs, bilatéraux ou un peu des deux... Circulation de listes de dates d'anniversaire pour pouvoir se les souhaiter le moment venu... Visites et hébergement à domicile ou déplacement à l'hôtel... De multiples détails constituent un ensemble de négociations plus ou moins explicites. Il s'agit de chercher les limites d'une relation qui se construit, qui évolue, mais qui peut aussi s'arrêter à tout moment, comme le glisse Amandine avec humour.

On n'a pas d'obligation. En fait c'est même plus intéressant qu'entre un vrai frère et une vraie sœur parce que tu te sens obligé filialement de, j'imagine que tu as une responsabilité filiale envers tes frères et sœurs, tu as été élevé ensemble, enfin tu as quelque chose, alors que nous on a le choix en fait de le construire ou pas quoi. Bon, il m'a quand même dit « et puis, quand je n'aurai plus envie de te voir, je continuerai de voir [ton mari] et puis ça ira » (*sourire*). Parce qu'ils se sont super bien entendus (*rire*). (Amandine, née dans les années 1970, France)

- 35 Les relations entre personnes issues du même don se caractérisent par leur dimension élective (voir aussi Frith *et al.*, 2018). Elles se distinguent également par leur extensibilité. Pour ces premières générations conçues par don, l'arrivée potentielle de nouvelles personnes partageant le même donneur plane constamment (voir aussi Bolt *et al.*, 2019). Tous les groupes dont plusieurs membres ont participé à l'enquête ont par exemple accueilli de nouveaux et nouvelles arrivant·es au cours des deux années de terrain. Jodie plaisante en projetant l'établissement d'un protocole pour leur accueil, avec un colis de bienvenue résumant toutes les informations sur le donneur.

On sait qu'on fait partie d'une couvée [*brood*] et on plaisante souvent en disant que je serai celle qui fera la newsletter annuelle, qui organisera le bal annuel, et enverra des packs de bienvenue. (Jodie, née dans les années 1980, R-U)

- 36 Le donneur a officié très régulièrement pendant plusieurs années et elle s'attend donc à ce que beaucoup de personnes aient été conçues grâce à lui. Dans un premier temps, ce nombre potentiellement important et le fait qu'elles puissent arriver à tout moment ont rendu difficile l'établissement de liens avec celles qui s'étaient déjà identifiées. Plus le nombre croît, plus il devient compliqué d'envisager l'approfondissement des relations de manière égale avec toutes les personnes issues du même don – alors même que cela semble être l'objectif de départ pour beaucoup. Le don peut dessiner des groupes qui n'ont aucune commune mesure avec la taille des fratries dans les sociétés euroaméricaines contemporaines (Toulemon, 2012). Le flux imprévisible de nouvelles arrivées, résultant du secret et de l'absence de linéarité des parcours de recherche¹⁹, vient redistribuer les arrangements des relations déjà construites, créant potentiellement de nouvelles dynamiques. Les attentes et les usages des arrivant·es peuvent diverger de ceux du reste du groupe.

- 37 De fait, des relations privilégiées se construisent progressivement sous l'effet du temps, en fonction du moment où chacune est arrivée dans le groupe et des affinités plus personnelles – le partage d'une profession, d'une éducation religieuse, de goûts et loisirs, d'un caractère... Les liens se structurent autour de nouveaux critères dont le rang d'arrivée dans le groupe est l'un des plus saillants. Le don perturbe la succession des naissances, particulièrement quand il engage la congélation du sperme (voir aussi Collard *et al.*, 2011). Certaines personnes ne sont nées qu'à quelques jours d'intervalle ; d'autres à plus de vingt ans d'écart. Une nouvelle arrivant·e peut troubler à tout

moment l'équilibre des âges en cours. Les attributions et hiérarchies liées à l'âge qui structurent classiquement les relations entre frères et sœurs, notamment à travers les rôles d'aînée et de cadet-e (Lett, 2011 ; Thelen *et al.*, 2013) ne sont donc pas opérantes²⁰. Le rang d'arrivée dans le groupe, en particulier par rapport à la recherche et à l'identification du donneur, les remplace.

Il y a aussi une différence entre les personnes qui étaient là au début. Celles qui sont arrivées assez proches du début. Et ensuite les gens qui sont venus plus tard. Il y a aussi, pas exactement une hiérarchie, mais il y a une histoire et une connaissance.
(Irene, née dans les années 1950, R-U)

- 38 Le savoir sur les origines et le fait de prendre part à la construction des premiers liens qui formeront le groupe confèrent un statut particulier aux « membres fondateurs » et renforcent leurs relations. Jodie envisage ainsi de préserver des modalités de communication privilégiées avec les premières personnes qu'elle a identifiées.

Nous sommes les membres fondateurs, quelle que soit la taille que cette couvée [*brood*] prendra. Donc je pense que cela ne changera pas [*be disrupted*]. Mais cela pourrait très bien vouloir dire que lorsque nous communiquons, nous n'incluons pas tout le monde de la même manière. Il se pourrait que les nouveaux membres aillent ailleurs. (Jodie, née dans les années 1980, R-U)

- 39 À l'épreuve des relations, de nouvelles hiérarchies se créent au sein de liens qui étaient à l'origine égalitaires du point de vue de l'engendrement et de l'anonymat du donneur. Le lien corporel et les expériences communes partagés dans les origines donnent lieu à des formes relationnelles diverses qui sortent du modèle classique des relations fraternelles. Un sentiment familial peut être exprimé par certain-e-s participant-e-s, mais ce n'est pas toujours le cas. De plus, ce sentiment n'induit pas les attentes et obligations propres aux liens de parenté, et ce, d'autant plus quand plusieurs générations sont concernées (Alber, 2013). Daphne explique par exemple comment les personnes issues du même don de son groupe ont envoyé leurs félicitations à sa fille quand elle a été diplômée, alors que sa sœur n'a dit mot. Implicitement, on entend que la fille de Daphne n'a pas pu compter sur ce qu'elle aurait été en droit d'attendre de sa tante, mais qu'elle a reçu de personnes qui n'en ont, au départ, pas l'obligation. Un sentiment familial dont la souplesse est ainsi accrue à mesure que l'on s'éloigne du groupe de personnes issues du même don en tant que tel.

- 40 Le partage d'« origines » entre personnes conçues grâce au même donneur crée des liens qui demeurent aux confins de la parenté. Leur élasticité pousse à la prudence dès lors qu'il est question d'en définir la nature. Rosanna Hertz et Margaret Nelson (2019) soulignent en effet qu'au fur et à mesure des générations de personnes issues du même don, les relations se transforment, en lien avec le contexte de la procréation assistée avec tiers donneur et des pratiques et normes associées à la parenté – chez les plus jeunes, par exemple, certains parents cherchent à identifier des personnes issues du même don dès la grossesse. Réinscrits dans l'ensemble des relations mises en jeu par le don, les liens entre celles qui partagent un même donneur n'en montrent pas moins leurs spécificités. Les origines laissent entrevoir l'émergence de relations inédites dont les normes ne sont pas instituées. Aux confins de la parenté, une nouvelle catégorie se crée, dont l'avenir nous dira si elle constituera progressivement un statut à part entière.

Conclusion

- 41 Les personnes issues du même don représentent une figure inédite émergeant des parcours de recherche des « origines » dans la procréation assistée avec tiers donneur. Le droit semble peiner à positionner ces nouveaux acteurs, même lorsqu'il est prêt à reconnaître une place – aussi mince soit-elle – aux donneurs. Leur prise en compte dans la question des origines s'est seulement faite dans un second temps au Royaume-Uni – c'est le *Human Fertilisation and Embryology Act* de 2008 qui en fait mention. Les débats parlementaires en cours en France les laissent à la marge, invitant à se tourner vers les personnes concernées pour comprendre ce qu'engagent les liens créés par le partage d'un même donneur. Pour ce faire, il ne suffit pas de considérer ces liens isolément. Ce n'est qu'au prix de leur réinscription dans le tissu relationnel dont ils font partie qu'on peut déplier leurs différentes facettes, toujours imbriquées.
- 42 L'acte procréatif particulier que constitue le don produit des partages de substances corporelles souvent convoquées comme fondement de relations de parenté dans les sociétés euroaméricaines. Ce lien s'établit néanmoins entre des inconnu-e-s qui étaient censé-e-s ne jamais pouvoir entrer en contact et qui choisissent délibérément de construire et maintenir une relation en dépit des obstacles. L'action complexe du don d'engendrement crée un récit partagé et des expériences communes spécifiant les relations qui en découlent. Le lien corporel issu de la procréation ne suffit pas à caractériser des relations qui sont mises en signification par l'histoire familiale et les expériences personnelles de chacune – à l'instar de ce qu'ont observé de nombreux chercheurs et chercheuses sur d'autres terrains (Edwards, 2009 ; Fine et Martial, 2010 ; Ouellette, 1995). Les liens entre personnes issues du même don témoignent en outre d'une grande élasticité. Ils font l'objet de négociations. Ils peuvent ne jamais être investis comme particulièrement signifiants par les personnes qu'ils relient potentiellement. Ils peuvent aussi être rompus. S'ils suscitent parfois un sentiment familial, ces liens portent une forte dimension élective et ils ne peuvent être strictement rapportés aux hiérarchies, attentes et obligations typiques des relations entre frères et sœurs. À la lumière de l'ensemble des relations collatérales créées par le don, les liens entre personnes issues du même don, inédits et peu normés, laissent entrevoir l'émergence d'une nouvelle catégorie relationnelle aux confins de la parenté.
- 43 Les multiples dimensions des « origines » sont ainsi éclairées. Les relations qu'elles créent comportent une dimension corporelle matérialisée dans le sang et les gènes, mais elles ne peuvent être réduites à un « récit des ascendances génétiques » comme le suggère Coralie Dubost dans les propos cités en exergue de cet article. Les origines se tracent aussi dans des récits, des histoires personnelles et familiales qui plus que des ascendant-e-s et descendant-e-s, relient des collatéraux.

BIBLIOGRAPHIE

Abel, S. et G. Pálsson. 2020. « Dépister l’ancestralité : machines et techniques généalogiques dans la reconstruction des histoires de famille », *Ethnologie française*, vol. 2, no 178, p. 269-284.

Alber, E. 2013. « Within the Thicket of Intergenerational Sibling Relations. A Case Study from Northern Benin », dans *The Anthropology of Sibling Relations: Shared Parentage, Experience, and Exchange*, sous la dir. d’E. Alber, C. Coe et T. Thelen, New York, Palgrave Macmillan, p. 73-96.

Archbishop of Canterbury. 1948. *Artificial Human Insemination. The Report of a Commission Appointed by his Grace the Archbishop of Canterbury*, Londres, S.P.C.K.

Assemblée nationale (France). 2019. *XVe législature. Session ordinaire de 2019-2020. Compte rendu intégral. Première séance du mercredi 2 octobre 2019*. <https://www.assemblee-nationale.fr/15/cr/2019-2020/20200004.asp>

Barton, M., K. Walker et B. P. Wiesner. 1945. « Artificial Insemination », *British Medical Journal*, vol. 1, no 4384, p. 40-43.

Blyth, E. 2012. « Genes R Us? Making Sense of Genetic and Non-Genetic Relationships Following Anonymous Donor Insemination », *Reproductive BioMedicine Online*, vol. 24, no 7, p. 719-726.

Blyth, E., M. Crawshaw, L. Frith et C. Jones. 2012. « Donor-Conceived People’s Views and Experiences of Their Genetic Origins: A Critical Analysis of the Research Evidence », *Journal of Law and Medicine*, vol. 4, no 19, p. 769-789.

Bolt, S., A.J.B.M. Maas et A. Indekeu. 2019. « Same-Donor Offspring Networks: Donor-Conceived People’s Experiences with Making Contact, Through Group Meetings, with Same-Donor Offspring », *Annual meeting of the European Society of Human Reproduction and Embryology (ESHRE), Vienne*. https://www.researchgate.net/publication/336738785_Donor-conceived_people's_experiences_with_making_contact_through_group_meetings_with_same-donor_offspring

Carsten, J. 2000a, « Introduction » dans *Cultures of Relatedness: New Approaches to the Study of Kinship*, sous la dir. de J. Carsten, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-36.

Carsten, J., 2000b, « “Knowing Where You’ve Come From”: Ruptures and Continuities of Time and Kinship in Narratives of Adoption Reunions », *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 6, no 4, p. 687-703.

Carsten, J. 2006. « L’anthropologie de la parenté : au-delà de l’ethnographie ? », *Ethnographiques*, no 11, trad. D. Babet.

Chapon, N. 2019. « Les relations fraternelles chez les enfants en famille d’accueil », *Dialogue*, vol. 223, no 1, p. 171-190.

Clément, J.-L. 2012. *Mon père, c’est mon père : l’histoire singulière des enfants conçus par insémination artificielle avec donneur*, Paris, L’Harmattan.

Collard, C. et S. Kashmeri. 2011. « Embryo Adoption: Emergent Forms of Siblingship Among Snowflakes® Families », *American Ethnologist*, vol. 38, no 2, p. 307-322.

Côté, I., M. Gross, K. Lavoie et L. Chamberland. 2019. « Regards croisés de mères, de donneurs et d’enfants de familles lesboparentales en France », *Emulations - Revue de sciences sociales*, no 32, p. 75-89.

- Courduriès, J. et M. Gourarier. 2020. « Introduction : Tracer l'histoire des sujets », *Ethnologie française*, vol. 2, no 178, p. 257-268.
- Crenner, E., J.-H. Déchaux et N. Herpin. 2000. « Le lien de germanité à l'âge adulte. Une approche par l'étude des fréquentations », *Revue française de sociologie*, vol. 2, no 41, p. 211-239.
- Cretney, S. M. 2005. *Family Law in the Twentieth Century: A History*, Oxford, Oxford University Press.
- Delais de Parseval, G. 2009. « Comment entendre les demandes de levée du secret des origines ? », *Esprit*, no 5, p. 165-179.
- Dilworth, M. 2018. « Seventeen British Sperm Donors Father More than 500 Offspring Sparking Fears of Incest and Faulty Genes », *Daily Mail*. <https://www.dailymail.co.uk/news/article-5697945/Seventeen-British-sperm-donors-father-500-offspring-sparking-fears-faulty-genes.html>
- Earl of Feversham's report. 1960. *Report of the Departmental Committee on Human Artificial Insemination*, Cm. 1105, Londres, HMSO.
- Edwards, J. 2009. « La vie sociale du sang et des gènes », dans *Défis contemporain de la parenté*, sous la dir. de E. Porquieres i Gené, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 303-326.
- Fine, A. 1998. « Le don d'enfant dans l'ancienne France », dans *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, sous la dir. d'A. Fine, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, p. 61-95.
- Fine, A. 2011. « Frères et sœurs en Europe dans la recherche en sciences sociales », *Clio*, no 34, p. 167-181.
- Fine, A. et A. Martial. 2010. « Vers une naturalisation de la filiation ? », *Genèses*, vol. 1, no 78, p. 121-134.
- Freeman, T., K. Bourne, V. Jadvá et V. Smith. 2014. « Making Connections. Contact Between Sperm Donor Relations », dans *Relatedness in Assisted Reproduction. Families, Origins and Identities*, sous la dir. de T. Freeman, S. Graham, F. Ebtehaj et M. Richards, Cambridge, Cambridge Univ Press, p. 270-295.
- Frith, L. 2001. « Gamete Donation and Anonymity. The Ethical and Legal Debate », *Human Reproduction*, vol. 16, no 5, p. 818-824.
- Frith, L., E. Blyth, M. Crawshaw et O. van den Akker. 2017. « Secrets and disclosure in donor conception », *Sociology of Health & Illness*, vol. 40, no 1, p. 188-203.
- Frith, L., E. Blyth, M. Crawshaw et Olga van den Akker. 2018. « Searching for 'Relations' Using a DNA Linking Register by Adults Conceived Following Sperm Donation », *BioSocieties*, vol. 13, no 1, p. 170-189.
- Godelier, M. 2010. *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Flammarion.
- Hérault, L. 2015. « La gestion médicale de la parenté trans en France », *Enfances Familles Générations*, no 23, p. 165-184.
- Hernandez, M., 2017. *La germanité au prisme des troubles autistiques*, thèse de doctorat en anthropologie sociale et historique, Toulouse, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Hertz, R. et M. K. Nelson. 2019. *Random Families. Genetic Strangers, Sperm Donor Siblings, and the Creation of New Kin*, New York, Oxford University Press.
- Human Fertilisation and Embryology Act 1990*, c. 37. <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/1990/37/contents>

- Human Fertilisation and Embryology Act 2008, c.22, Explanatory Notes.* <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2008/22/notes/contents>
- Jadva, V., T. Freeman, W. Kramer et S. Golombok. 2010. « Experiences of Offspring Searching for and Contacting Their Donor Siblings and Donor », *Reproductive BioMedicine Online*, vol. 20, no 4, p. 523-532.
- Lett, D. 2011. « L'histoire des frères et des sœurs », *Clio*, no 34, p. 182-202.
- Mallaval, C. 2018. « Don de sperme : le jour où Arthur Kermalvezen a retrouvé son géniteur », *Libération*. http://www.liberation.fr/france/2018/01/15/don-de-sperme-le-jour-ou-arthur-kermalvezen-a-retrouve-son-geniteur_162258
- Martial, A. 1998. « Partages et fraternité dans les familles recomposées », dans *Adoptions : Ethnologie des parentés choisies*, sous la dir. d'Agnès Fine, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 205-244.
- Martial, A. 2003. *S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Martial, A. 2006. « Qui sont nos parents ? L'évolution du modèle généalogique », *Informations sociales*, vol. 3, no 131, p. 52-63.
- Mehl, D. 2008. *Enfants du don. Procréation médicalement assistée : parents et enfants témoignent*, Paris, Éditions Robert Laffont.
- Nachtigall, R. 1993. « Secrecy: An Unresolved Issue in the Practice of Donor Insemination », *American Journal of Obstetrics and Gynecology*, vol. 168, no 6, p. 1846-1851.
- Nordqvist, P. 2014. « The Drive for Openness in Donor Conception: Disclosure and The Trouble with Real Life », *International Journal of Law, Policy and the Family*, vol. 28, no 3, p. 321-338.
- Ouellette, F.-R. 1995. « La part du don dans l'adoption », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 19, nos 1-2, p. 157-174.
- Ouellette, F.-R. 1998. « Les usages contemporains de l'adoption », dans *Adoption : Ethnologie des parentés choisies*, sous la dir. d'Agnès Fine, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 153-176.
- Persaud, S., T. Freeman, V. Jadva, J. Slutsky, W. Kramer, M. Steele, H. Steele et S. Golombok. 2017. « Adolescents Conceived through Donor Insemination in Mother-Headed Families: A Qualitative Study of Motivations and Experiences of Contacting and Meeting Same-donor Offspring », *Children & Society*, vol. 31, no 1, p. 13-22.
- Poittevin, A. 2005. « Une lecture des espaces pour lire les liens fraternels », *Espaces et sociétés*, vol. 120-121, no 2, p. 61-77.
- Porqueres i Gené, E. 2009. « Individu et personne à la lumière des nouveaux contextes de la parenté », dans *Défis contemporains de la parenté*, sous la dir. d'E. Porqueres i Gené, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 225-250.
- Porqueres i Gené, E. 2017. « Corps relationnel, inceste et parenté aux temps de la génétique globalisée », *Ethnologie française*, vol. 167, no 3, p. 519-530.
- Procréation Médicalement Anonyme. 2020. *Carte des découvertes*. <https://pmanonyme.asso.fr/cartes-des-decouvertes/> (accédé le 08/01/2021)
- Stevens, B. 2001. *Offspring*, Alliance Atlantis, 55min.

Thelen, T., C. Coe et E. Alber. 2013. « The Anthropology of Sibling Relations. Explorations in Shared Parentage, Experience, and Exchange », dans *The Anthropology of Sibling Relations: Shared Parentage, Experience, and Exchange*, sous la dir. de E. Alber, C. Coe et T. Thelen, New York, Palgrave Macmillan, p. 1-26.

Théry, I. 1991. « Trouver le mot juste. Langage et parenté dans les recompositions familiales après divorce », dans *Jeux de famille*, sous la dir. de M. Segalen, Paris, Presses du CNRS, p. 137-156.

Théry, I. 1996. « Normes et représentations de la famille au temps du démariage. Le cas des liens fraternels dans les fratries recomposées », dans *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*, sous la dir. de D. Le Gall et C. Martin, Paris, L'Harmattan, p. 151-176.

Théry, I. 2010. *Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Toulemon, L. 2012. « Évolution des fratries : les enseignements de la démographie », *Informations sociales*, vol. 173, no 5, p. 24-31.

Whitaker, K. 2009. « Finding your biological family », *The Guardian*. <http://www.theguardian.com/lifeandstyle/2009/sep/26/finding-biological-family-donor-register>

NOTES

1. Extrait des débats en première lecture du projet de loi relatif à la bioéthique, première séance publique du 2 octobre 2019.
2. La France a mis en place un régime d'anonymat absolu des dons. Aucune information, qu'elle soit identifiante ou non, qu'elle concerne les donneurs, les personnes conçues par don ou leurs parents, ne peut être communiquée à qui que ce soit (Code civil art. 16-8). En cas de nécessité thérapeutique, un médecin peut exceptionnellement être autorisé à accéder aux informations médicales concernant les donneurs.
3. Je me concentre ici sur le don de sperme. Les remarques juridiques sont valables pour le don d'ovocytes et l'accueil d'embryon.
4. Au moins trois amendements (n°1957 du 9 mai 2019, n°1586 du 19 septembre 2019 et n°2090 du 20 septembre 2019) visant à modifier le texte en ce sens ont été rejetés par la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique et en séance publique à l'Assemblée nationale en septembre-octobre 2019.
5. Voir par ex. Dilworth, 2018 ; le film *Starbuck* réalisé en 2011 par K. Scott ou la série *Sisters* créée en 2018 par J. Gavin et Imogen Banks.
6. Code Pénal art. n°226-28-1.
7. Human Fertilisation and Embryology Authority (Disclosure of Donor Information) Regulations 2004, SI 2004/1511.
8. Anciennement nommé *UK Donor Link*, ce registre volontaire reçoit des financements étatiques et dispose d'une base de données génétiques indépendante.
9. Il n'existe pas d'équivalent français au terme « *siblings* » qui désigne l'ensemble des germains sans distinction de genre.
10. Registre volontaire reposant sur l'utilisation des numéros d'anonymisation des donneurs (voir aussi Freeman *et al.*, 2014 ; Jadvá *et al.*, 2010).
11. Human Fertilisation and Embryology Act 1990.
12. Loi n°94-548 du 1er juillet 1994 relative au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé et modifiant la loi n°78-17 du 6

janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Journal officiel de la République Française (JORF), n°152, 2 juillet 1994, p. 9559 ; Loi n°94-653 du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain, JORF, n°175, 30 juillet 1994, p. 11056 ; Loi n°94-654 du 29 juillet 1994 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal, JORF, n°175, 30 juillet 1994, p. 11060.

13. Au Royaume-Uni, voir p. ex. Whitaker, 2009. En France, voir Mallaval, 2018.

14. Les recherches par tests ADN sont notamment impulsées par l'association *Procréation Médicalement Anonyme*. Les issues fructueuses se sont multipliées depuis la fin du terrain.

15. Les enfants sont réputés « appartenir » indifféremment à leurs lignées maternelle et paternelle. Le système de filiation indifférenciée se distingue des systèmes unilinéaires – dans lesquels les enfants « appartiennent » soit à leur lignée paternelle, soit à leur lignée maternelle – et bilinéaires – qui conjuguent les deux principes (Godelier, 2010).

16. Plus le nombre de centimorgans est élevé, plus l'ancêtre potentiellement partagé est proche.

17. « *For the purposes of this section two relevant individuals are donor-conceived genetic siblings of each other if a person ("the donor") who is not the parent of either of them would or might, but for the relevant statutory provisions, be the parent of both of them.* » (Human Fertilisation and Embryology Act 1990, s31ZE(1) ; voir aussi Human Fertilisation and Embryology Act 2008, Explanatory Notes, para 149)

18. Ces observations n'excluent bien entendu pas toutes les variations qui peuvent exister dans les relations entre les donneurs et leurs enfants qui comme dans toutes familles, peuvent comprendre des éloignements et des conflits.

19. Les parcours de vie influencent les parcours de recherche qui peuvent être mis en pause, de manière plus ou moins prolongée – et parfois définitivement arrêtés (dans un autre contexte voir Abel et Pálsson, 2020). La naissance d'un enfant ou l'obtention d'un diplôme peuvent aussi bien être l'occasion de mettre une recherche de côté qu'en motiver la reprise par exemple.

20. Le genre est un autre critère historique de hiérarchisation des liens entre frères et sœurs (Lett, 2011 ; Fine, 2011). Si l'on peut faire l'hypothèse qu'il joue un rôle dans les groupes de personnes issues du même don, le déséquilibre femmes-hommes parmi les participant·e·s ne me donne pas assez d'éléments sur cette question que je dois donc laisser de côté.

RÉSUMÉS

Cadre de la recherche : De nouvelles figures émergent au sein des liens créés par l'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur : les personnes issues du même don.

Objectifs : À partir d'une enquête anthropologique auprès d'adultes conçue·s par don de sperme au Royaume-Uni et en France, l'article déploie une analyse des distinctions qui sont opérées entre personnes issues du même don, frères et sœurs et enfants du donneur afin de mieux comprendre ce qu'engage le partage d'« origines » quand on a été conçu grâce au même donneur.

Méthodologie : L'analyse repose sur les entretiens semi-directifs approfondis menés entre octobre 2017 et décembre 2019 avec 17 adultes conçus par don de sperme qui ont identifié au moins une personne conçue grâce au même donneur au Royaume-Uni et en France.

Résultats : À l'aune des relations avec les frères et sœurs, les connexions entre personnes issues du même don apparaissent d'abord comme un lien corporel paradoxal qui se matérialise par un partage de gènes entre des inconnues. Les distinctions entre enfants du donneur et personnes conçues par don soulignent ensuite qu'au-delà de la dimension génétique, c'est l'événement du don qui spécifie les liens entre personnes issues du même don. Plus qu'un géniteur, elles partagent les circonstances de leur conception, dont découlent un récit partagé et des expériences communes. Enfin, si les relations qui s'établissent de fait se caractérisent par leur souplesse et leur dimension élective, elles n'en font pas moins émerger de nouvelles normes et hiérarchies.

Conclusions : L'étude des liens entre personnes issues du même don laisse entrevoir la constitution d'une nouvelle catégorie relationnelle aux confins de la parenté.

Contribution : L'article propose d'aborder la procréation assistée avec tiers donneur par les relations collatérales qu'elle produit. Il contribue à la réflexion sur le contenu des liens créés par les « origines ».

Research Framework: New figures are emerging within the connections created by donor conception: same-donor-offspring.

Objectives: Based on an anthropological study with sperm donor conceived adults in the United Kingdom and France, the article analyzes the distinctions that they establish between same-donor-offspring, siblings and the donor's children in order to better understand what is involved in sharing "origins" when people have been conceived using the same donor.

Methodology: The article draws on an empirical study through in-depth semi-directive interviews conducted between October 2017 and December 2019 with 17 sperm donor conceived adults in the United Kingdom and in France.

Results: In the light of the relationships with siblings, the connections between same-donor offspring appear first as a paradoxical bodily bond that is materialized by a sharing of genes between strangers. The distinctions between children of the donor and donor conceived people then emphasize that, beyond genetics, it is the donation that specifies the links between same-donor-offspring. More than a progenitor, they share the circumstances of their conception, from which arise a shared narrative and common experiences that specify their bond. Finally, although the concrete relationships that are formed are characterized by their flexibility and their elective dimension, they nonetheless give rise to new norms and hierarchies.

Conclusions: The study of the connections between same-donor-offspring suggests the constitution of a new relational category at the edges of kinship.

Contribution: The article addresses donor conception through the collateral connections it produces. It contributes to the reflection on the content of the relations created by "origins".

INDEX

Mots-clés : assistance médicale à la procréation, personnes conçues par don, don de sperme, relations collatérales, origines, parenté

Keywords : donor conception, donor offspring, sperm donation, siblingship, origins, kinship, relatedness

AUTEUR

ANAÏS MARTIN

Doctorante en anthropologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Centre Norbert Elias,
France, anais.g.martin@gmail.com